



## Conditions générales d'utilisation

Les présentes Conditions Générales régissent l'utilisation du téléservice « Espace Mon Compte » via le site <https://paysdelunel.geosphere.fr/guichet-unique>

### Article 1 - Définitions

Le « téléservice » désigne l'espace Mon Compte, auquel l'utilisateur a accès. Le **service Urbanisme de la Communauté de Communes du Pays de Lunel (CCPL)** responsable de la base usagers, utilisée par l'espace Mon Compte.

La mise en place du téléservice a pour objectif de permettre à l'utilisateur de gérer son compte personnel et d'accéder à ou un plusieurs téléservices proposés par **la Communauté de Communes du Pays de Lunel**. Il est édité par **la CCPL ; service Urbanisme, 152 Chemin des Merles – 34400 LUNEL, téléphone : 04.67.83.87.00.**

### Article 2 - Objet

Les présentes Conditions Générales ont pour objet de définir les relations entre la **CCPL** et l'utilisateur ainsi que les conditions applicables à toute utilisation de l'espace Mon Compte. Elles peuvent être modifiées à tout moment par le service gestionnaire. Aucune modification ne pourra avoir de caractère rétroactif.

L'utilisation du téléservice implique l'acceptation sans réserve du présent règlement, sans possibilité de réclamation à quelque titre que ce soit. L'utilisateur doit accepter les présentes Conditions Générales dans leur intégralité, de façon préalable à l'utilisation du téléservice. Son consentement est requis et matérialisé par le fait de cocher la case déclarant que l'utilisateur a lu et accepté les présentes CGU. Le service gestionnaire se réserve le droit de suspendre ou d'interrompre à tout moment le téléservice. En cas d'interruption, le service gestionnaire ne saurait être tenu pour responsable des conséquences de cette interruption pour l'utilisateur.

### Article 3 - Utilisation du téléservice

L'utilisateur est seul responsable des informations et données qu'il transmet au téléservice aux fins de renseigner son compte. Il est tenu de préserver sa confidentialité et de surveiller régulièrement l'utilisation de ses accès. Il informera le service gestionnaire du téléservice s'il constate une utilisation frauduleuse de celui-ci. Ceux-ci se réservent le droit de le changer, de bloquer le Profil et de notifier l'utilisateur concerné.

L'utilisateur s'interdit d'employer et de transmettre tout terme ou données susceptibles d'être constitutifs de crimes ou délits selon la législation française en vigueur, et notamment, la provocation à la discrimination, à la haine ou à la violence, l'atteinte à l'autorité de la justice et aux bonnes mœurs, la diffamation ou l'injure, l'atteinte à la vie privée.

#### 3.1 Création d'un compte

L'utilisateur crée un compte, soit en se connectant au téléservice, soit à l'occasion d'une démarche connectée sur un autre téléservice. Sur la page d'accueil, l'utilisateur peut accéder aux téléservices parmi ceux qui sont accessibles par le compte de connexion.

#### 3.2 Gestion des consentements



Dans la rubrique Mes paramètres, l'utilisateur peut, à tout moment, accorder ou retirer son consentement à l'envoi de communications adressées par **la Commune du lieu de dépôt du dossier et / le service instructeur de la CCPL, mis à disposition via le portail usager** à l'adresse mail de contact renseignée par l'utilisateur. Il peut s'agir d'une communication régulière (lettre d'information) ou de communications ponctuelles d'ordre général.

### 3.3 Suivi des demandes

L'utilisateur dispose, dans la rubrique Mes Demandes, d'un tableau de bord de suivi de ses demandes réalisées sur des téléservices reliés à Mon Compte.

### Article 4 Gestion des données personnelles

Dans la rubrique Mon Profil, l'utilisateur peut enregistrer ses données personnelles. Cet enregistrement est réalisé à l'initiative de l'utilisateur, soit spontanément, soit lors de la saisie d'un formulaire en ligne sur un autre téléservice relié à Mon Compte, après recueil du consentement de l'utilisateur.

Les données personnelles enregistrées alimenteront, avec son consentement, les formulaires utilisés par l'utilisateur sur des téléservices reliés à Mon Compte. Ce dispositif a pour finalité d'éviter à l'utilisateur de fournir plusieurs fois à **la Commune** les données personnelles déjà communiquées lors d'une précédente procédure.

L'utilisateur bénéficie d'un droit d'accès aux données enregistrées sur son compte. Il peut en demander la rectification auprès de **dpo@paysdelunel.fr**. De son côté, en cas de manquement du demandeur aux présentes Conditions Générales d'Utilisation, le **service Urbanisme de la Communauté de Communes du Pays de Lunel** se réserve le droit de procéder à la suppression du compte concerné, unilatéralement et sans indemnité, après mise en demeure adressée au demandeur par courrier électronique et restée sans réponse quarante-huit (48) heures après envoi.

**Pour plus de renseignements, veuillez consulter notre politique de protection des données personnelles.**

### Article 5 - Responsabilités et garanties

**5.1** - L'utilisateur est seul responsable de l'utilisation de son compte. Toute connexion, demande ou transmission de données effectuée à partir de ce dernier est réputée l'avoir été par l'utilisateur et sous son entière responsabilité. En cas de perte, de vol ou de détournement de son identifiant, le demandeur s'engage à en avvertir sans délai **la CCPL** via l'adresse [dpo@paysdelunel.fr](mailto:dpo@paysdelunel.fr). La CCPL ne peut être tenue responsable de tout dommage issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit, d'une suspension ou de la cessation du téléservices pour quelque raison que ce soit ou de tout dommage matériel ou immatériel qui résulterait de la connexion.

**5.2** - L'utilisation du téléservices implique l'acceptation des caractéristiques et des limites du réseau Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques liés à la connexion et, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau. **La CCPL** ne pourra être tenue pour responsable notamment des dysfonctionnements pouvant affecter le réseau Internet, pour tout problème de configuration ou lié à un navigateur donné.

**La CCPL** ne garantit pas que le téléservice fonctionne sans interruption. La responsabilité de **la CCPL** ne saurait être recherchée si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté, elle était amenée à suspendre le téléservice, à l'écourter ou en modifier les conditions d'utilisation. **La CCPL** décline toute responsabilité pour le cas où le téléservice serait indisponible, ou en cas de



dysfonctionnement du dispositif qui ne lui serait pas imputable ou pour le cas où les informations fournies par des demandeurs venaient à être détruites pour une raison qui ne lui serait pas imputable. **La CCPL** ne saurait être tenue responsable de tout dommage, matériel ou immatériel, causé aux internautes, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, ou de toutes conséquences directes ou indirectes pouvant en découler.

#### **Article 6 - Archivage et preuve**

**La Commune du lieu de dépôt du dossier** est seule responsable de l'archivage des données transitant sur le téléservice. Seuls les éléments ayant fait l'objet d'un tel archivage peuvent être utilisés en qualité de preuve dans la résolution d'un éventuel différend entre le demandeur et le service gestionnaire. En particulier, les différentes versions des Conditions Générales d'Utilisation sont archivées électroniquement par les services de **la CCPL**, afin de leur conférer une valeur légale.

#### **Article 7 - Réclamations**

Les réclamations éventuelles peuvent être formulées par mail ou téléphone auprès de la commune du lieu de dépôt du dossier.

#### **Article 8 - Propriété intellectuelle**

Les images, textes, logiciels et autres contenus et composants du téléservice sont la propriété de la **CCPL** ou de ses partenaires et sont susceptibles d'être protégés par des droits de propriété intellectuelle. Toute représentation, reproduction, adaptation, traduction, rediffusion, totale ou partielle du téléservice et de son contenu, par quelque procédé que ce soit, sans autorisation préalable et expresse de **la CCPL**, est interdite et susceptible de constituer une contrefaçon au sens des articles L.335-2 et suivants et L.716-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle. L'accès au téléservice ne confère ainsi à l'utilisateur aucun droit de propriété intellectuelle relatif au téléservice ou à son contenu. L'insertion de tout lien simple ou par hypertexte est strictement interdite, sans un accord écrit express et préalable de la **CCPL**.

#### **Article 9 - Sanctions**

Le service gestionnaire se réserve le droit de prendre toute mesure leur semblant adéquate à l'encontre de tout usager contrevenant, selon lui, aux dispositions de la législation en vigueur ou des présentes CGU. Ces mesures peuvent comprendre, notamment, un ou plusieurs avertissements adressés à l'utilisateur en cause, son exclusion du téléservice ou des actions en justice.



# Notre Politique de Protection de Données Personnelles

## Préambule

La Communauté de Communes du Pays de Lunel accorde une grande importance à la protection de la vie privée de ses administrés, agents, partenaires et toutes autres personnes pour lesquelles elle traite des Données Personnelles. C'est la raison pour laquelle nous avons adopté des principes en adéquation avec le Nouveau Règlement sur la Protection des Données Personnelles RGPD.

Le présent document a pour objet d'informer les citoyens de la manière dont nous utilisons et protégeons leurs données personnelles, ainsi que des raisons pour lesquelles nous traitons ces données.

Notre politique s'applique uniformément à tous les Services de la CCPL, étant précisé que des informations complémentaires pourront vous être communiquées, si nécessaire lorsque vous bénéficierez d'un service particulier.

Certains traitements de données sont réalisés en format papier, et la majorité des autres, sont informatisés. Les nouveaux services numériques, pour qu'ils créent de la confiance auprès des administrés et des usagers, doivent donc répondre aux exigences de protection des données, dont la sécurité est une des composantes essentielles. À ce titre, la loi pour une République numérique est venue consacrer en octobre 2016 un droit à l'auto-détermination informationnelle que l'on retrouve posé à l'article 1er de la loi Informatique et Libertés : « toute personne dispose du droit de décider et de contrôler les usages qui sont faits des données à caractère personnel la concernant ».

## Périmètre

Cette Politique de Protection des Données Personnelles s'applique aux services de la Communauté de Communes du Pays de Lunel et de ses établissements publics.

## Quelle est l'origine des données collectées ?

La Communauté de Communes du Pays de Lunel recueille les données à caractère personnel, que vous acceptez de leur fournir directement ou qui lui sont transmis dans le cadre de sa mission de service public. Ces données sont nécessaires au traitement de la demande administrative et/ou, en lien avec l'objet de la prise en charge de l'utilisateur concerné.

Préalablement au recueil de ces données, la Communauté de Communes du Pays de Lunel s'engage à obtenir votre consentement et/ou à vous permettre de vous opposer à l'utilisation de vos données pour certaines finalités.



Dans tous les cas, vous êtes informés des finalités de la collecte de vos données via les différents formulaires de collecte de vos données qui vous sont demandés de renseigner.

## Finalités de la collecte de données à caractère personnel

La Communauté de Communes du Pays de Lunel détermine précisément les finalités pour lesquelles elle recueille des données à caractère personnel. Ces finalités sont légitimes et respectées pendant la durée de vie du traitement.

Lorsque la Communauté de Communes du Pays de Lunel envisage d'utiliser les données collectées pour une finalité autre que celle pour laquelle elles ont été initialement collectées, elle en informe au préalable les personnes concernées, et sollicite leur consentement par un accord écrit.

Les organismes destinataires des données sont informés des règles d'utilisation : une utilisation des données pour une finalité autre que celles prévues par une loi ou par la Communauté de Communes du Pays de Lunel, est placée sous leur responsabilité, et à un accord préalable des personnes concernées.

## Quelles données personnelles traitons-nous ?

Nous collectons et utilisons exclusivement, les données personnelles qui nous sont nécessaires, dans le cadre de notre mission de service Public, pour vous proposer des services personnalisés de qualité.

Dans le cadre de notre mission de service public, nous pouvons être amenés à collecter différentes catégories de données personnelles auprès de vous, notamment relatives aux :

- Courriers adressés à la CCPL
- Services des Ressources Humaines
- Services Enfance et petite enfance
- CIAS
- Collectes des déchets
- Communications avec les usagers
- Sites internet
- Office de tourisme
- Services de la médiathèque
- Garde champêtre
- Services de la pépinière Via Innova
- Développement économique
- Affaires publiques
- Culture
- Finances
- Urbanisme et gestion des archives
- Services techniques
- SIG

## Principes et objectifs



La présente charte établit une politique de gestion des données à caractère personnel reposant sur cinq principes essentiels :

- Prendre en compte les règles de protection des données lors de la collecte des données personnelles ;
- Contrôler le respect des obligations légales pendant toute la durée de vie des traitements de données ;
- Réduire la collecte des données au strict nécessaire ;
- Assurer la plus grande transparence sur les traitements de données, à l'exception des informations dont la divulgation serait susceptible de compromettre leur sécurité ;
- Faciliter l'exercice des droits que la législation reconnaît aux personnes dont les données sont traitées.

## Règles de Protection des données

Cette charte décrit l'ensemble des mesures, règles et moyens mis en œuvre par la CCPL pour appliquer les cinq principes précédemment énumérés. Véritable « code de conduite », elle détermine les rôles et les responsabilités de chacun des acteurs impliqués dans la mise en œuvre des traitements de données, en format papier ou informatisés.

## À quelles catégories d'entités vos données personnelles pourront-elles être communiquées ?

Vos informations nominatives collectées ou fournies sur le présent site ou dans le cadre de nos services, sont destinées à la Communauté de Communes du Pays de Lunel, Responsable de traitement au sens de la Loi dite « Informatique et Libertés » modifiée, et dont le siège social est situé ZAE Luneland, 152 Chemin des Merles, à Lunel (34400) et plus spécifiquement, aux seuls services de la CCPL habilités.

La Communauté de Communes du Pays de Lunel est susceptible de partager des données personnelles avec des tiers uniquement dans les conditions prévues dans ce document et/ou par le contrat applicable.

### ⇒ Les prestataires de la CCPL

La Communauté de Communes du Pays de Lunel est amenée à faire appel à des prestataires de services, fournisseurs et sous-traitants, auxquels elle confie l'exécution de tout ou partie de certaines missions.

Ces prestataires peuvent recevoir ou accéder à certaines données personnelles pour les besoins exclusifs de leurs missions pour le compte de la CCPL, dans le respect des procédures en vigueur. La CCPL encadre et veille au respect par ces derniers de leurs obligations de confidentialité et de sécurité relatives à vos informations.

### ⇒ Les Autorités publiques

Dans certains cas, la CCPL peut être contrainte de partager des données personnelles à la suite d'une requête d'autorité publique, une assignation ou à toute demande légale en application des lois applicables.



La CCPL fournira dans ce cas, les données nécessaires pour répondre à cette demande, notamment lorsque la CCPL estime de bonne foi que ce partage est nécessaire pour protéger vos droits, assurer votre sécurité ou celles des autres, enquêter sur des cas de fraude ou répondre à une exigence légale.

#### ⇒ **Coopération de la CCPL avec l'autorité de contrôle**

De manière générale, la CCPL s'engage à coopérer avec l'autorité de contrôle française (CNIL) lorsque cela est nécessaire, et à raisonnablement prendre en compte ses recommandations.

Pour en savoir plus sur les destinataires, contactez-nous à [dpo@paysdelunel.fr](mailto:dpo@paysdelunel.fr)

## Transparence et licéité de la collecte

La Communauté de Communes du Pays de Lunel ne collecte pas de données à caractère personnel à l'insu des personnes concernées. De la même manière, la Communauté de Communes du Pays de Lunel ne collecte pas des données à caractère personnel lorsque les personnes concernées s'y opposent légitimement, lorsqu'elle en a le droit.

## Limitation de la collecte des données à caractère personnel

La Communauté de Communes du Pays de Lunel se limite au recueil des seules données à caractère personnel autorisées par les textes et nécessaires à l'atteinte des finalités énoncées.

En application de ce principe de « minimisation » des données, elle contrôle régulièrement les enregistrements de données, s'assure que les dispositifs informatiques ne permettent pas d'enregistrer des données non autorisées et sensibilise ses agents, pour que seules des données objectives, neutres et factuelles soient enregistrées.

Elle veille particulièrement à ce qu'aucun enregistrement de données sensibles (santé, opinions...) ou les empêchant de bénéficier d'une prestation à laquelle ils peuvent prétendre ne soit fait à l'insu des usagers, sauf disposition législative spécifique ou autorisation de la CNIL.

## Limitation de la conservation des données à caractère personnel

La Communauté de Communes du Pays de Lunel veille à la mise à jour des données à caractère personnel qu'elle traite tout en respectant les finalités visées.

Les durées de conservation n'excédant pas celles nécessaires à l'atteinte des finalités visées, et respectent les normes réglementaires applicables.

Elle sensibilise ses agents afin qu'aucune extraction de données ne soit conservée au-delà de la durée nécessaire et suffisante.



## Sécurité physique et logique des données à caractère personnel

La Communauté de Communes du Pays de Lunel détermine et met en œuvre les moyens nécessaires à la protection des systèmes de traitement de données à caractère personnel pour éviter toute intrusion malveillante et prévenir toute perte, altération ou divulgation de données à des personnes non autorisées.

Ainsi les registres de traitement des données sont établis et mis à jour.

La Communauté de Communes du Pays de Lunel détermine et met en œuvre des mesures permettant de garantir la confidentialité des données, notamment par des actions de sensibilisation des agents et des recommandations de bonnes pratiques quant à l'utilisation de leurs postes de travail informatique.

La Communauté de Communes du Pays de Lunel exige de ses prestataires de services informatiques qu'ils présentent des garanties suffisantes pour assurer la sécurité et la confidentialité des données à caractère personnel. A cette fin elle inscrit systématiquement les prescriptions requises dans les pièces des marchés de fourniture de produits et services informatiques.

Elle s'assure que les prestataires de services informatiques prennent toute disposition pour empêcher la divulgation ou l'altération des données, n'assurent pas d'opération de télémaintenance sans un contrôle de la Communauté de Communes du Pays de Lunel, et restituent les données en fin de contrat.

## Droits d'accès, de rectification ou d'opposition

La Communauté de Communes du Pays de Lunel veille à informer toute personne qui en fait la demande de l'existence de données à caractère personnel qui la concernent, de l'usage qui en est fait et de ses droits de rectification ou d'opposition.

Une procédure est mise en place afin que la mention des droits des personnes soit systématiquement prévue lors de la conception des formulaires de collectes de données (sur support papier ou en ligne).

La Communauté de Communes du Pays de Lunel met en œuvre les moyens nécessaires pour garantir et faciliter l'exercice des droits des personnes dont les données sont traitées :

- Une procédure de gestion des réclamations et demandes relatives à l'exercice des droits des personnes détermine notamment les modalités d'exercice, la chaîne de traitement et les délais de communication ;
- Afin de faciliter l'exercice des droits d'accès, de rectification ou d'opposition, la Communauté de Communes du Pays de Lunel met à la disposition sur son site Internet une notice explicative. Lorsque la personne concernée présente sa demande sous une forme électronique, les informations sont fournies par voie électronique lorsque cela est possible, à moins que la personne concernée ne demande qu'il en soit autrement. Lorsque la communication des informations se fait sur un autre support elle s'effectue sans frais pour le demandeur ;
- La Communauté de Communes du Pays de Lunel prend toute mesure pour rectifier ou supprimer les informations erronées et en fournir la preuve aux personnes concernées ;





- Toutes les demandes et les suites qui leur sont réservées sont répertoriées dans un journal tenu à la disposition de la CNIL.

Toute demande peut être envoyée à [dpo@paysdelunel.fr](mailto:dpo@paysdelunel.fr)

## Gestion des violations de données

Un dispositif de détection des violations éventuelles de données (2) est mis en œuvre afin que des mesures de remédiation soient aussitôt élaborées, appliquées et contrôlées.

Dans un délai maximal de 72 heures après leur détection, la Communauté de Communes du Pays de Lunel informe la CNIL et les personnes dont les données personnelles auraient été interceptées lorsque la violation est susceptible d'engendrer un risque élevé pour leurs droits et libertés.

Lorsqu'une notification individuelle exigerait des efforts disproportionnés, l'information des personnes s'effectue par une communication publique sur le site Internet de la Communauté de Communes du Pays de Lunel.

## Accès aux données -Transfert de données

La Communauté de Communes du Pays de Lunel peut avoir l'obligation de transmettre des données à caractère personnel à des autorités habilitées par la loi, notamment si elle en est tenue par réquisition judiciaire. Dans ces cas, une vérification de l'identité du demandeur et du fondement légal de la demande est réalisée selon une procédure formalisée. La Communauté de Communes du Pays de Lunel veille notamment à ce que (sauf disposition législative spécifique) la transmission ne porte pas sur l'ensemble d'une base de données mais uniquement sur la personne visée par la réquisition et pour une période limitée.

## Quels sont vos droits et de quelle manière pouvez-vous les exercer ?

Conformément à la réglementation applicable, vous disposez de différents droits, à savoir :

- **Droit d'accès** : vous pouvez obtenir des informations concernant le traitement de vos données personnelles ainsi qu'une copie de ces données personnelles.
- **Droit de rectification** : si vous estimez que vos données personnelles sont inexactes ou incomplètes, vous pouvez exiger que ces données personnelles soient modifiées en conséquence.
- **Droit à l'effacement** : vous pouvez exiger l'effacement de vos données personnelles dans la limite de ce qui est permis par la réglementation.
- **Droit à la limitation du traitement** : vous pouvez demander la limitation de traitement de vos données personnelles
- **Droit d'opposition** : vous pouvez vous opposer au traitement de vos données personnelles, pour des motifs liés à votre situation particulière, dans la limite de ce qui est permis par la réglementation.



- **Droit à la portabilité de vos données** : quand ce droit est applicable, vous avez le droit que les données personnelles que vous nous avez fournies vous soient rendues ou, lorsque cela est possible, techniquement, de les transférer à un tiers ;
- **Droit de définir des directives relatives à la conservation** : l'effacement ou la communication de vos données personnelles, applicables après votre décès.
- **Droit de retirer votre consentement** : si vous avez donné votre consentement au traitement de vos données personnelles, vous avez le droit de retirer votre consentement à tout moment.

Vous pouvez exercer les droits listés ci-dessus, par courrier accompagné de votre pièce d'identité, adressé à la : Communauté de Communes du Pays de Lunel, ZAE Luneland, 152 Chemin des Merles, à Lunel (34400), à l'attention du Délégué à la Protection des Données Personnelles ou par mail à [dpo@paysdelunel.fr](mailto:dpo@paysdelunel.fr)

Ces pièces ne seront pas conservées.

- Conformément à la réglementation applicable, vous êtes en droit d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle compétente telle que la CNIL (Commission nationale de l'informatique et des libertés) en France.

---

1 Constitue une donnée à caractère personnel toute information relative à une personne physique identifiée ou qui peut être identifiée, directement ou indirectement, par référence à un numéro d'identification ou à un ou plusieurs éléments qui lui sont propres. Pour déterminer si une personne est identifiable, il convient de considérer l'ensemble des moyens en vue de permettre son identification dont dispose ou auxquels peut avoir accès le responsable du traitement ou toute autre personne.

2 On entend par violation de données à caractère personnel toute violation de la sécurité entraînant accidentellement ou de manière illicite la destruction, la perte, l'altération, la divulgation ou l'accès non autorisé à des données à caractère personnel faisant l'objet d'un traitement